

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Convention à intervenir entre le Département et l'Association Départementale 13 des Restaurants du Cœur - Relais du Cœur pour l'occupation de locaux sis 34A - 34B boulevard Bouès 13003 Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la passation de la convention d'occupation de locaux départementaux situés au sein de la copropriété sise 34A / 34B boulevard Bouès - 13003 Marseille, entre l'Association Départementale 13 des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur des Bouches-du-Rhône et le Département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, dont le projet est joint au rapport, ainsi que tout acte ultérieur s'y rapportant dans la mesure où celui-ci n'entraîne pas de modifications substantielles aux dispositions de la convention initiale.

La recette correspondant aux charges sera imputée au budget départemental, ligne 75-0202-752 (10267).

Mme NARDUCCI vote contre
Les autres Conseillers départementaux votent pour.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée